

VILLE DE BOULOGNE SUR MER

ATTENTION
DEPOT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 00 A 17 H 00
NOUS CONTACTER AU 03/21/87/80/87
Tout retard ou dossier incomplet lors du dépôt de la demande
fera l'objet d'un nouveau rendez-vous

Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier et au retrait de la carte

Présence des mineurs obligatoire au dépôt du dossier uniquement
accompagné de son représentant légal

Liste des pièces à fournir :

- 2 photos d'identité sur fond clair neutre et uni, de face, tête nue, non scannée (sans fantaisie dans les cheveux, sans sourire). Faite chez un photographe ou dans un photomaton format 35 x 45 mm – le fond blanc est interdit. **La prise de vue doit être inférieure à 6 mois.**
- Selon les cas une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation complète et mention marginale, à demander à la mairie de naissance. (Original)
- En cas de renouvellement, carte d'identité (original + photocopie recto-verso)
- Le cas échéant la déclaration de vol établie dans un commissariat de police – la déclaration de perte est établie à la mairie au moment du dépôt de dossier de demande de carte d'identité. Plus **25 euros** en timbres fiscaux (timbres à retirer à l'hôtel des finances, certains débitants de tabac ou dématérialisés sur internet).
- Si le demandeur est une femme mariée – veuve – divorcée, fournir le livret de famille (**Original + la photocopie de la page du mariage**). En cas de décès de l'époux – fournir photocopie de la page du décès. Si vous souhaitez garder le nom d'épouse après divorce, fournir la copie du jugement l'autorisant.
- Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé, **seuls les justificatifs suivants de moins d'un an** seront acceptés : avis d'imposition ou de non-imposition, **attestation** assurance habitation, **facture** EDF, Gaz ou de Téléphone. (**Original + la photocopie**).
A défaut : 1 attestation d'hébergement plus la photocopie et l'original de la carte d'identité recto-verso de la personne qui héberge plus 1 justificatif cité ci-dessus.

Si acquisition de nationalité française, un certificat de nationalité française à demander au tribunal d'instance 166 rue Faidherbe à Boulogne-sur-Mer (original – photocopie). En cas de première demande d'une carte d'identité.

- En cas de tutelle ou curatelle, fournir le jugement plus la carte d'identité du tuteur. Présence du tuteur obligatoire.

Pièces supplémentaires pour un dossier mineur

- pièce d'identité d'un des parents (photocopie carte d'identité - passeport) pour les mineurs.
- Si les parents sont séparés ou divorcés : fournir le jugement de divorce complet plus la convention définitive pour l'autorité parentale. Si les parents sont séparés sans jugement faire signer le document fourni par la mairie et joindre la carte d'identité de l'autre parent (original plus photocopie).
- En cas de garde alternée – fournir le justificatif de domicile de chaque parent, les pièces d'identité ainsi que l'imprimé fourni par la mairie à faire signer par les deux parents.

Nous vous invitons à Télécharger le dossier CERFA afin de faciliter vos démarches en mairie : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1220> et surtout le remplir en ligne

ou sur le site de pré-demande cni dans ce cas attention il faut ouvrir un compte afin de pouvoir télécharger votre dossier <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>